

REUNION ACTIVE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Cabinet ACP

Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
06, rue Pasteur
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

REUNION ACTIVE

05, Impasse du Grand Prado
La Mare
97438 Sainte Marie

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **REUNION ACTIVE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables – Changements comptables » en annexe des comptes annuels qui concerne l'application en 2025 du règlement de l'ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante sur le tableau relatif aux délais de paiement des factures reçues et non réglées au 31 décembre 2025 : la ventilation par tranches des factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice ne concorde pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;
- le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ACP.

06, rue Pasteur
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 11 août 2026

Le Commissaire aux comptes,

ACP

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 7 500 €
6 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00049 – APE : 6920 Z

Patrick PATCHEZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	187 802	25 235	162 567	99 703
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				5 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	679 814	176 488	503 325	413 084
Autres immobilisations financières	9 599		9 599	1 996
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	877 215	201 723	675 492	519 783
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				20 350
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 853 124		1 853 124	3 086 310
Charges constatées d'avance				1 444
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	400 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	882 898		882 898	672 097
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 036 022		3 036 022	4 180 201
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 913 236	201 723	3 711 513	4 699 984

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	667 600	587 600
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	667 600	587 600
Fonds propres avec droit de reprise	1 152 795	1 150 282
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 152 795	1 150 282
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	27 618	40 090
Excédent ou déficit de l'exercice	158 034	67 529
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	2 006 048	1 845 501
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	69 583	79 583
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 075 631	1 925 084
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	125 300	107 300
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	125 300	107 300
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73 408	90 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 565	142 047
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	200 531	162 308
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	673	1 664
Produits constatés d'avance	1 165 406	2 271 581
TOTAL DETTES (IV)	1 510 582	2 667 600
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 711 513	4 699 984

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	52 325	78 150
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 057 052	1 234 559
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	24 847	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0	-1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 134 223	1 312 708
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	302 119	545 997
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 885	2 425
Salaires	525 480	482 802
Cotisations sociales	94 427	114 731
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 771	1 124
Dotations aux provisions	18 000	107 300
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	22 388	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	288	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	981 357	1 254 380
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	152 866	58 328
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 591	15 456
Reprises sur dépréciations et provisions	94 463	134 792
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	105 054	150 248
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	94 463	134 792
Intérêts et charges assimilées	3 298	3 525
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	97 761	138 317
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 293	11 931
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	160 159	70 259
Produits exceptionnels (V)		6 539
Charges exceptionnelles (VI)		6 122
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		417
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 125	3 147
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 239 278	1 469 494
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 081 244	1 401 966
EXCÉDENT OU DÉFICIT	158 034	67 529
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		